

Département : Haute-Loire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2022.07.04
Séance du 24 Novembre 2022

Nombre de membres - afférents au Conseil Municipal : 15 Date de la convocation :
 - en exercice : 15 18 Novembre 2022
 - présents : 13
 - excusées 2

L'an deux mil vingt deux le vingt quatre novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint. Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers.

Excusées : Yvette CHOL, Marie-Laure FAYARD

Eric Gros a été nommé secrétaire.

Objet de la délibération :

Décision modificative n°01 – Budget communal

La Commune a contracté une ligne de trésorerie qui vient d'être remboursée intégralement. Les derniers intérêts viennent d'être réglés et nécessitent une décision modificative.

Cette DM ouvre également des crédits pour permettre le remboursement de la 1^{ère} échéance de l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel.

Enfin, la vente concernant l'immeuble Royer comprend l'acquisition d'une Licence 4 qui doit être imputée au compte 2051, alors que l'ensemble de la vente (immeuble et licence) avait été budgétisé au compte 2115.

Proposition de décision modificative :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	- 500,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
TOTAL D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	- 500,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
D-8815 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	- 0,00 €	- 500,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
TOTAL D-66 : Charges financières	- 0,00 €	- 500,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
Total-FONCTIONNEMENT	- 500,00 €	- 500,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	- 3'000,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
TOTAL D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	- 3'000,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
D-1841 : Emprunts en euros	- 0,00 €	- 3'000,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
TOTAL D-16 : Emprunts et dettes assimilées	- 0,00 €	- 3'000,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	- 0,00 €	- 8'000,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
TOTAL D-20 : Immobilisations incorporelles	- 0,00 €	- 8'000,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
D-2115 : Terrains bâtis	- 8'000,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
TOTAL D-21 : Immobilisations corporelles	- 8'000,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
Total-INVESTISSEMENT	- 11'000,00 €	- 11'000,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
Total-Général		- 0,00 €		- 0,00 €

Invité à se prononcer sur ce dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

✓ approuve la décision modificative n°01 telle que présentée ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an ci-dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait conforme au registre des délibérations.
 Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture
 Le 8 NOV. 2022... et publication le 8 NOV. 2022...

Caroline DI VINCENZO

Maire de La Chapelle d'Aurec